

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Séance du 15 NOVEMBRE 2021 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

FINANCES -  
Admission en non  
valeur.

==

Rapporteur :  
Mme le Maire

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Agnès POTEL, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Date de convocation :  
09/11/2021

Date d'affichage :  
22/11/2021

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Colette BLEROT représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Najla BEHRI.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum :16

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 45

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Monsieur le Trésorier Principal Municipal a fait parvenir 421 états de produits irrécouvrables compris dans les rôles, états ou titres de recettes afférents aux exercices 2007 à 2021, en vue de leur admission en non-valeur par le Conseil Municipal.

Le montant de ces produits irrécouvrables s'élevant à 29 887,26 euros résulte notamment des créances annulées suite à différentes procédures infructueuses constatées par huissier. Les différents motifs de produits irrécouvrables figurent dans le tableau ci-après :

Motifs de présentation	Poursuite sans effet	154 pièces pour	11 667.27 €
	Certificat irrécouvrabilité	1 pièce pour	216,60 €
	Toutes saisies refusées	16 pièces pour	271.50€
	Décédé et demande renseignement négative	5 pièces pour	768.68 €
	Combinaison infructueuse d'actes	101 pièces pour	8989.23 €
	Surendettement et décision effacement de dette	88 pièces pour	5085.35 €
	Clôture insuffisance actifs sur RJ-L	47 pièces pour	2769,94 €
	RAR inférieur seuil poursuite	9 pièces pour	118,69 €
	<b>421 pièces pour</b>	<b>29 887,26 €</b>	

Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	341 pièces pour	12 446,32 €
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1 000	80 pièces pour	17 440,94 €
		<b>421 pièces pour</b>	<b>29 887,26€</b>

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

– d'admettre en non-valeur, la somme portée sur l'état des produits irrécouvrables établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal, pour un montant de 29 887,26 €.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 42 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Sébastien ANETTE, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20211115-55012-DE-1-1

#### Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22 novembre 2021

Publication : 22 novembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation